

ANNEXE n° 2

Les zones d'intervention du fonds d'indemnisation des dommages agricoles dus aux calamités naturelles pour les légumineuses et les arbres fruitiers sinistrés par le verglas pendant la saison 2020/2021.

Gouvernorat	Culture	Période du sinistre
Manouba, Béja, Siliana, Le Kef, Kasserine	Les légumineuses et les arbres fruitiers	Pendant les mois de mars et avril 2021